Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier

A la recherche du secteur à but non lucratif. I. La question des définitions

Dans cet article, nous affirmons que le peu d'intérêt dont fait l'objet le secteur bénévole est essentiellement dû à la faiblesse et aux limites des concepts qui le définissent et le décrivent. L'objet de cet article est de remédier à cette situation en proposant une définition générale mettant l'accent sur l'infrastructure et les activités des organisations à but non lucratif. La définition structure/activités intègre dans le secteur à but non lucratif les organisations suivant cinq critères principaux: statut, appartenance au secteur privé, non distribution des bénéfices, gestion autonome et bénévolat. En introduisant cette définition, nous la confrontons à d'autres approches qui mettent l'accent sur des aspects juridiques ou fiscaux, sur l'origine des ressources ou qui soulignent l'intérêt public des organisations à but non lucratif. La validité des différentes définitions dans les trois pays est mesurée selon divers critères de qualité, et nous constatons ainsi que, de façon générale, la définition structure/activités s'avère bien adaptée à chaque situation, ce qui la rend particulièrement utile pour une recherche comparative entre pays.

Marilyn Taylor et John Lansley

Idéologie et protection sociale au Royaume Uni: conséquences pour le secteur bénévole

Le Royaume Uni est passé, ces dernières années, d'un statut d''état providence' à un système de protection sociale plus 'orienté marché'. Mais l'étendue de ce changement a varié considérablement suivant la tendance idéologique des collectivités locales à travers le pays. Il devient ainsi possible, à l'intérieur d'un même pays, d'évaluer les conséquences que ces divers modèles de protection impliquent pour le secteur bénévole. Cet article crée un cadre pour l'examen des différentes idéologies de protection sociale et des valeurs auxquelles elles se rattachent, en se référant à la fois au Royaume Uni et aux modèles existant dans d'autres pays. Il prend ainsi quatre exemples de collectivités locales du Royaume Uni pour illustrer les différents modèles, et il en étudie les conséquences pour le secteur bénévole. Ce faisant, sont examinées les possibilités offertes à l'avenir au secteur bénévole de fournir une prestation dans un environnement politique pluraliste.

https://doi.org/10.1007/BF01397776 Published online by Cambridge University Press

Siddhartha Sen

Organisations à but non lucratif en Inde: développement historique et caractéristiques communes

L'article illustre l'histoire du secteur bénévole ou à but non lucratif impliqué dans le développement socio-économique de l'Inde. Trois questions en particulier sont abordées: Quelle type d'organisation bénévole existait et à quelle période de l'histoire, et quelles étaient leurs activités initiales? Qui en étaient les fondateurs, et quelles étaient leurs motivations? Est-il possible de détecter des thèmes communs ou des traits sous-jacents dans la façon dont s'est développée le secteur bénévole indien? Ou, en d'autres termes, quelle est la genèse institutionnelle du secteur bénévole ou à but non lucratif en Inde? Les conclusions reposent sur des informations d'origines multiples – obtenues par voie postale, ou issues de publications, d'interviews et d'observations. L'article diffère de la plupart des études portant sur l'histoire des organisations à but non lucratif en Inde, par une approche analytique tirant parti des écrits contemporains sur ces organisations.

Bruce R. Hopkins et Cynthia L. Moore

Tirer parti de l'expérience de la législation anglaise et américaine sur la création d'un cadre juridique pour les institutions charitables dans les démocraties en développement

Les démocraties naissantes d'Europe de l'est et des anciennes républiques d'URSS sont très intéressées par l'établissement d'institutions charitables. Elles disposent de peu de textes de loi en la matière car leurs précédents gouvernements n'encourageaient pas le développement d'institutions charitables. Cet article compare la législation américaine et anglaise en la matière, et propose un cadre juridique reprenant ce que les auteurs estiment y avoir de mieux dans les deux. Bien que ce cadre repose sur un système de droit commun, il peut être adapté aux systèmes de droit civil en vigueur en Europe de l'est et dans les anciennes républiques d'URSS. Cet article traite des sujets tels que l'établissement d'un statut légal et fiscal et la création d'un organisme de réglementation.

https://doi.org/10.1007/BF01397776 Published online by Cambridge University Press

Perri 6

Loi européenne sur la concurrence et le secteur à but non lucratif

En dépit du débat qui dure depuis vingt ans aux USA sur la politique de la concurrence et sur les organisations à but non lucratif, on n'a pas pour le moment attaché la même importance à cette question en Europe. Ce n'est que ces dernières années, même aux USA, que ce secteur a fait l'objet d'un examen au titre de la loi anti-trust. Cet article passe en revue deux types de problèmes relatifs à la législation anti-trust dans la CEE: premièrement, le problème de la légalité des aides financières, eu égard à la loi contre les subventions d'Etat faussant la concurrence, et deuxièmement l'application de la législation sur la concurrence, y compris la loi anti-trust de la CEE, dans la perspective du Marché unique. L'auteur identifie des problèmes juridiques particuliers en ce qui concerne les organisations à but non lucratif qui ont des ententes territoriales avec d'autres organisations similaires. Enfin, cet article étudie un éventail de questions politiques soulevées par la loi communautaire, entre autres, l'idée d'une évolution de la communauté vers une situation d'autarcie locale, les conditions de la concurrence pour les aides financière et les contrats, et les éventuelles implications de la future application de la loi européenne sur la concurrence pour les organisations à but non lucratif de la Communauté.

Lester M. Salamon und Helmut K. Anheier

Auf der Suche nach dem Nonprofit-Sektor. I: Die Definitionsfrage

Der vorliegende Artikel geht davon aus, daß das lange vorherrschende Desinteresse am dritten Sektor hauptsächlich auf die Schwäche der bestehenden Definition und Konzepte zurüchzuführen ist. Ziel dieses Artikels ist es, dieser Situation durch die Entwicklung einer allgemeinen Definition, die die grundlegende Struktur und die Handlungsweisen von Nonprofit-Organisationen hervorhebt, abzuhelfen. Die hier vorgeschlagene strukturell-operationale Definition bezieht sich auf fünf grundlegende Merkmale von Nonprofit-Organisationen: formal, privat, nicht-gewinnorientiert, selbstverwaltend und freiwillig. Diese Definition erlaubt den Vergleich und die Gegenüberstellung mit anderen Ansätzen, die entweder gesetzliche und steuerliche Aspekte und Einkommensstrukturen oder aber den öffentlichen Nutzen von Nonprofit-Organisationen hervorheben. Eine erste Evaluierung der Güte und der Fruchtbarkeit unterschiedlicher Definitionen in drei Ländern zeigt die Vorteile der strukturell-operationalen Definition. Die hier entwickelte Definition erweist sich somit als besonders nützlich für die international vergleichende Forschung.

https://doi.org/10.1007/BF01397776 Published online by Cambridge University Press